



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Eau, Biodiversité et Risques
Unité Biodiversité, Milieux Aquatiques, Forêt
Affaire suivie par : Matthieu Couturier
Tél. : 02 56 63 74 94
matthieu.couturier@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 25 janvier 2023

Le directeur départemental des territoires et de la mer du
Morbihan

à

FRANCE PIERRE PATRIMOINE
137 rue Achard
CS 80013
33070 BORDEAUX Cedex

Courrier recommandé avec accusé-réception

Objet : Projet de changement de destination et restauration - Manoir rue de l'Abbé Joseph Martin à Auray –
Permis de construire n° PC 056000722P0017

Nos réf : nfc_2022_332

Par courrier du 28 septembre 2022, la DDTM du Morbihan vous faisait parvenir un porter à connaissance relatif à la réglementation espèces protégées dont votre projet de restauration immobilière du manoir situé rue de l'abbé Joseph Martin à Auray était susceptible d'être concerné.

Vous nous avez transmis en date du 24 janvier 2023, le rapport issu d'un diagnostic flash biodiversité réalisé sur les mois de décembre 2022 et janvier 2023 par le bureau d'étude ECR Environnement.

Ce rapport conclu sur l'absence d'enjeux en termes d'habitats d'espèces protégées sur le bâtiment ayant vocation à être restauré. Ainsi, votre projet n'est pas soumis à la procédure de dérogation à la protection stricte des espèces encadrée par l'article L.411-2 du Code de l'environnement.

Toutefois, même en l'absence d'espèces protégées, nous ne pouvons que vous encourager à profiter de ce projet de rénovation pour maintenir voir améliorer la capacité d'accueil pour la faune anthropophile en intégrant dans les plans de conceptions des aménagements intégrés (nichoirs, gîte à chiroptères...).

La cheffe de l'unité Biodiversité, Milieux Aquatiques, Forêt

Yolaine Couturier

Copies : Mairie d'Auray